

NOTE

Destinataire(s) : À tous les présidents régionaux
À tous les clubs
À tous les entraîneurs

Expéditeur(s) Amélie Vigneault, Coordonnatrice au développement

Date : 24 septembre 2013

Objet : Précisions Patinage Plus

Casque protecteur : Politique de Patinage Canada (1^{er} juillet 2011)

Extrait de la politique de Patinage Canada :

*Tous les clubs et écoles de patinage membres de Patinage Canada qui offrent un programme Patinage Plus doivent s'assurer que tous les participants du Patinage Plus et Patinage Plus pour adultes, **jusqu'à l'étape 5 inclusivement**, portent un **casque de hockey homologué CSA** pendant qu'ils se trouvent sur la glace.*

La présente politique s'applique aussi à tous les autres programmes de Patinage Canada, par conséquent, toute personne qui manque de contrôle ou d'équilibre durant le patinage avant, arrière ou qui éprouve de la difficulté à arrêter ainsi qu'à manœuvrer autour d'obstacles sur la glace doit porter un casque de hockey homologué CSA. Les clubs et écoles de patinage doivent s'assurer de l'application de cette politique durant toutes les activités de patinage, dont les compétitions, les journées de carnaval ou toute autre activité spéciale sur la glace pendant la saison pour les patineurs de ces niveaux.

En résumé, toute personne qui **n'a pas réussi l'étape 5 doit porter un casque de hockey homologué CSA**, que ce soit sur une glace Patinage Plus, semi-privé, privé, STAR, patinage synchronisé, lors des spectacles, des compétitions ou toute autre activité de patinage.

Pour plus de détails, consultez notre site au www.patinage.qc.ca sous l'onglet : Techniques et Programmes/Patinage Plus.

Assistant de programme

Les assistants de programme (AP) ne sont pas autorisés à aider un entraîneur lors des cours privés ou une autre activité qui ne fait pas partie du programme Patinage Plus par exemple le patinage synchronisé.

L'AP est autorisé à supporter l'entraîneur dans ces fonctions sur une glace Patinage Plus ou encore en semi-privé avec un groupe de Patinage Plus supervisé en tout temps d'un entraîneur Patinage Plus.

L'AP ne doit pas donner des leçons, enseigner des habiletés ou encore évaluer des patineurs. C'est le rôle de l'entraîneur Patinage Plus. Les fonctions de l'AP sont de seconder l'entraîneur, motiver les patineurs, diriger les circuits et les rotations, aider à faire le suivi de l'acquisition des habiletés, etc.

Coordonnateur Patinage Plus

Pour le bon fonctionnement des séances Patinage Plus, il est nécessaire d'avoir un responsable ou coordonnateur Patinage Plus. Afin d'offrir un service de qualité et efficace, l'entraîneur ne doit pas porter les deux chapeaux.

Entraîneur Patinage Plus

L'entraîneur Patinage Plus est un entraîneur qui a le statut d'entraîneur formé ou de niveau supérieur pour Patinage Plus dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

Il doit être en règle avec Patinage Canada et s'il y a lieu, avoir suivi le module de formation en ligne des entraîneurs Patinage Plus. Les entraîneurs qui ont fait la nouvelle formation Patinage Plus, c'est-à-dire, après le 1^{er} juillet 2013, n'ont pas à suivre le module en ligne.

À noter que les entraîneurs qui donnent des cours privés sur des glaces autres que Patinage Plus à des patineurs du Patinage Plus, doivent avoir complété leur module de formation en ligne.

Il n'est pas recommandé de donner des cours privés sur une glace Patinage Plus. Les glaces de Patinage Plus devraient être réservées pour les patineurs qui suivent le programme Patinage Plus.

Pour plus d'informations quant aux rôles de l'AP, du coordonnateur et de l'entraîneur Patinage Plus, nous vous invitons à consulter le **manuel en ligne de Patinage Plus à la section 2** sur le site de Patinage Canada au www.skatecanada.ca

Documents Patinage Canada

N'hésitez pas à parcourir la section des membres sur le site de Patinage Canada pour y consulter de nombreux documents qui vous seront utiles pour l'implantation du nouveau programme Patinage Plus.

Compétition Patinage Plus - Étoiles

Les patineurs éligibles aux catégories Étoiles sont des patineurs qui reçoivent des cours privés ou semi-privés d'un entraîneur professionnel et qui sont âgés de moins de 9 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition. Tous les patineurs recevant des cours privés doivent faire les compétitions dans les catégories Étoiles 4 ou 5, même s'ils n'ont pas réussi l'étape 4.

Les patineurs, qui patinent seulement sur les glaces STAR, peuvent faire des compétitions dans les catégories Étoiles s'ils répondent aux critères.

Transition entre le Patinage Plus et le STAR

Patinage Canada recommande qu'un patineur complète ses 6 étapes du programme Patinage Plus avant de commencer les tests du programme STAR. Par contre, les patineurs peuvent compléter leur étape 6 sur les glaces STAR.

Veuillez finalement prendre note que le programme Patinage Plus comporte toujours 6 étapes, malgré qu'aucune compétition ne soit offerte aux patineurs ayant réussi leur étape 6. Ces patineurs ont atteint le niveau pour s'inscrire dans la catégorie Débutant.